



## Syndic immobilier : modifier l'usage d'un lot de copropriété

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Marie Caderon, juriste spécialisée en droit des affaires**
- Dernière vérification de la fiche : 28/05/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 16/10/2018

C'est le règlement de copropriété qui détermine la destination de l'immeuble, les rapports de voisinage, ce qu'un copropriétaire a le droit de faire ou non. Mais à l'intérieur de ces limites, un copropriétaire dispose de marges de manœuvre. Lesquelles ?

## Lot de copropriété : modifier l'affectation du lot

**Transformer son lot.** Un copropriétaire peut avoir envie de faire évoluer l'usage de son lot et transformer, par exemple, un local commercial ou un grenier en local d'habitation, changer d'activité commerciale, etc. Que doit-il faire pour cela ?

### Distinction...

{ABONNEZ-VOUS}

## Lot de copropriété : changer d'activité commerciale

**Activité commerciale autorisée.** Le règlement de copropriété, très souvent, va autoriser ou non l'exercice d'une activité commerciale précise. Une activité commerciale pourra également être pratiquée, dès lors que le règlement ne l'interdit pas expressément.

### Activité commerciale interdite...

{ABONNEZ-VOUS}